

# PIRATAGE DU DOSSIER FICOBA : LA PRUDENCE S'IMPOSE POUR LES 1,2 MILLION DE FRANÇAIS CONCERNÉS.

Catégories: [À la une !](#), [Banques & organismes de crédit](#)

Tags: [Actualités](#), [Conseils](#)



*Le ministère de l'Économie a annoncé mercredi (18 février) qu'un "acteur malveillant" avait pu consulter des données concernant 1,2 million de comptes bancaires.*



Le fichier national des comptes bancaires et assimilés (Ficoba) liste tous les comptes bancaires ouverts en France : comptes courants, comptes d'épargne, comptes-titres, etc. Ficoba liste également les coffres-forts loués en France.

Les informations concernées sont le numéro du compte (IBAN), le nom et prénom, la date et lieu de naissance des utilisateurs.

Les personnes concernées par la divulgation de données bancaires vont être contactées par la Direction générale des finances publiques.

Attention, les escrocs pourraient s'en servir pour vous faire valider des paiements en se faisant passer pour la Direction générale des finances publiques ou tout autre organisme étatique. **Aucun code ne vous sera demandé. Il n'y aura aucune opération à valider ou à bloquer, aucun lien sur lequel cliquer.**

Par ailleurs, surveillez vos comptes et vérifiez les prélèvements. En effet, avec les informations

récupérées, les escrocs pourraient mettre en place des abonnements, falsifier des mandats et prélever des fonds. Au moindre doute, contactez votre banque et faites bloquer les prélèvements litigieux.

Si vous êtes victime d'un telle fraude, notre association peut vous aider. Contactez-nous avant toute démarche (03.62.02.11.15 / [contact@adcfrance.fr](mailto:contact@adcfrance.fr))

